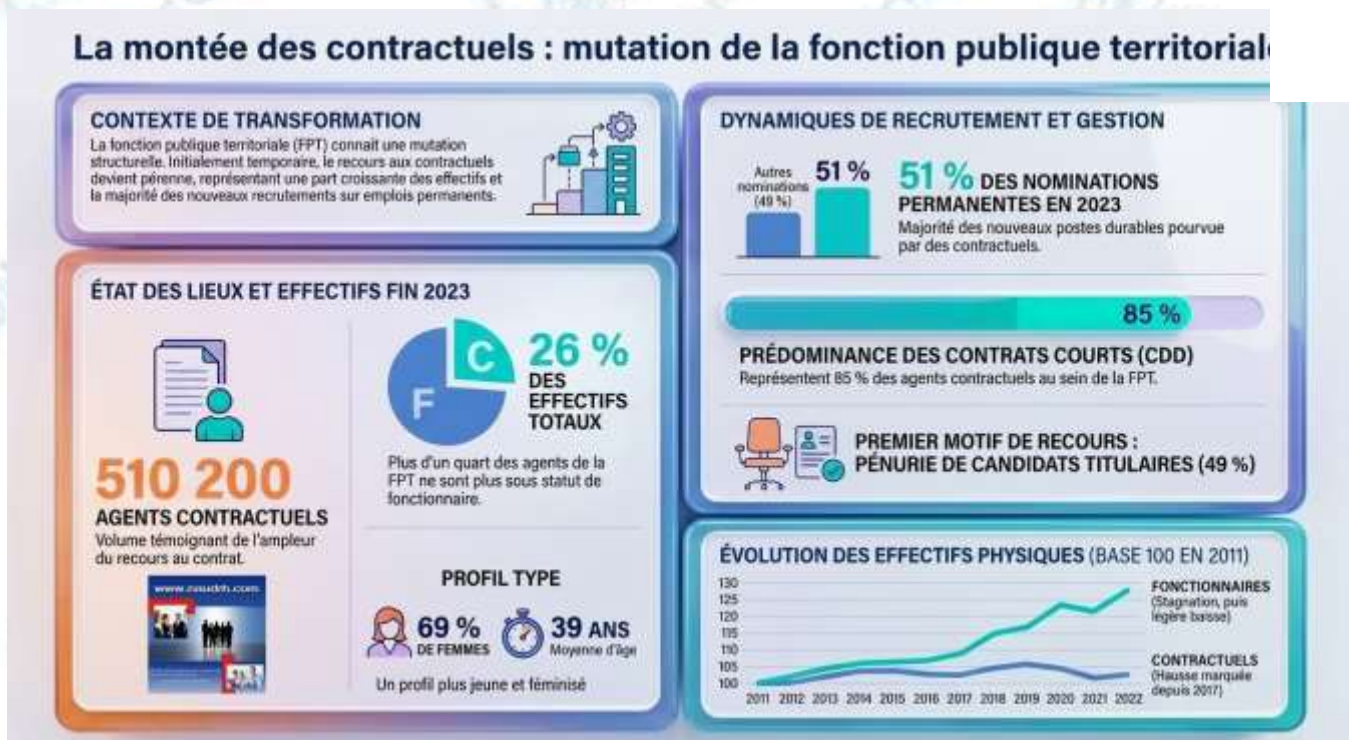


Et si, d'ici quelques années, un agent public sur trois était contractuel ?



C'est l'un des constats majeurs du [rapport publié par la Cour des comptes en juin 2026](#) sur la montée en puissance des agents contractuels dans la fonction publique. Une évolution silencieuse, mais qui transforme profondément le modèle historique de la fonction publique française.

Ce qu'il faut retenir

Une progression continue des contractuels

Entre 2011 et 2024, le nombre d'agents contractuels a augmenté de 37 %, tandis que le nombre de fonctionnaires est resté quasiment stable (-0,6 %).

Aujourd'hui, les contractuels représentent :

- ✓ 1,36 million d'agents
- ✓ 24 % des effectifs publics
- ✓ 77 % des entrées dans la fonction publique

La FPT particulièrement concernée

Dans la fonction publique territoriale :

- ◆ 510 200 contractuels étaient recensés fin 2023.
- ◆ Ils représentent désormais 26 % des effectifs.
- ◆ Les recrutements de contractuels sur emplois permanents progressent fortement.
- ◆ En 2023, 51 % des nominations sur emplois permanents concernaient des contractuels.

Une contractualisation davantage subie que choisie

La Cour des comptes souligne que cette évolution résulte principalement :

- ✓ des difficultés de recrutement ;
- ✓ de la baisse d'attractivité du statut ;
- ✓ du vieillissement des effectifs titulaires ;
- ✓ des besoins croissants en compétences spécialisées, notamment numériques.

Autrement dit, dans de nombreuses collectivités, le recrutement contractuel n'est plus une exception mais devient une nécessité opérationnelle.

Une question stratégique pour les DRH territoriaux

Le [rapport](#) pointe un constat préoccupant :

- aucune doctrine nationale claire n'existe aujourd'hui concernant la place future des contractuels.
 - peu d'employeurs publics anticipent réellement la structure de leurs effectifs à horizon 2030-2035.
- Pourtant, la Cour estime qu'au rythme actuel, les contractuels pourraient représenter un tiers des effectifs publics dès 2033.

Les enjeux RH à venir

Les collectivités devront rapidement répondre à plusieurs questions :

- ♦ Quelle place donner aux contractuels dans les emplois permanents ?
- ♦ Comment fidéliser ces agents ?
- ♦ Comment garantir l'équité de traitement avec les fonctionnaires ?
- ♦ Faut-il construire de véritables parcours professionnels pour les contractuels ?
- ♦ Comment adapter les LDG à cette nouvelle réalité ?

La contractualisation n'apparaît plus comme un phénomène conjoncturel : elle constitue désormais une évolution structurelle de la fonction publique.

💬 Avis : Ce [rapport](#) marque un tournant. La Cour des comptes reconnaît implicitement que le modèle reposant quasi exclusivement sur le recrutement statutaire ne correspond plus totalement aux réalités du marché de l'emploi public. Pour les employeurs territoriaux, l'enjeu n'est plus seulement juridique ; il devient profondément stratégique.

[Télécharger1780652159236](#)

Montée en puissance des contractuels - Cour des Comptes juin 2026

